



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 78819

### Texte de la question

M. Yves Vandewalle attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les revenus de référence pris en compte pour le calcul de l'allocation aux adultes handicapés. Le barème de calcul de cette allocation prend en compte les revenus de l'année n-1. Un décalage avec la situation de l'intéressé peut apparaître, par exemple s'il perd entre temps son emploi complémentaire. C'est d'ailleurs pour minimiser ce risque que le revenu de solidarité active s'appuie sur les revenus des trois mois précédents. Aussi, il lui demande si les modalités de calcul des revenus de référence pour l'allocation aux adultes handicapés pourraient être alignées sur celles pour le revenu de solidarité active.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Vandewalle](#)

**Circonscription :** Yvelines (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78819

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 2010, page 5451

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)